

## Annexe méthodologique

### 1 - Eléments communs aux trois scénarios

- ✓ Les chiffres figurant en caractères de **couleur noire** sont des valeurs constatées
- ✓ Au titre des données historiques 2008-2012, les recettes globales de l'INRAP sur la période 2008-2012 incluent les subventions versées à l'opérateur afin de compenser le moindre rendement de la RAP. Les montants sont également rappelés dans une ligne dédiée en bas de tableau. Ils n'intègrent pas la subvention pour recapitalisation versée en 2011.
- ✓ Les chiffres figurant en caractères de *couleur bleue italique gras* sont le résultat de projections faites sur la base d'hypothèses ou de calculs.
- ✓ Les cases non renseignées correspondent aux données non disponibles.
- ✓ Les valeurs renseignées dans la colonne 2013 correspondent aux moyennes des valeurs des données disponibles des années précédentes.
- ✓ L'évolution du nombre de saisines est liée à l'évolution du taux de croissance du PIB en volume.
- ✓ Les taux de croissance du PIB en volume sur la période 2008-2012 sont les chiffres réels suivis par l'INSEE et le taux 2013 la projection INSEE. Les taux de croissance sur la période 2014-2017 correspondent aux prévisions du Gouvernement. Par convention, le taux de 2017 est reconduit sur 2018.
- ✓ Dans tous les scénarii, une approche particulièrement prudente a été retenue en ce qui concerne les prévisions de nombre de saisines. En effet, plutôt que d'appliquer le taux de croissance prévisionnel du PIB au dernier volume de saisine connu, ce qui aurait pu déboucher sur une prévision trop optimiste, l'évolution future du PIB est rapportée à la moyenne du nombre de saisine 2008-2012, ce qui permet de lisser les prévisions.
- ✓ Les taux de prescription (rapport entre le nombre de prescriptions et le nombre de saisines) de diagnostic (7,5%) et de fouilles (2%) sont stables et correspondent à la moyenne arrondie des taux 2008-2012.
- ✓ La traduction en nombre d'hectares du nombre de prescription de diagnostic est calculée en projetant sur 2014-2018 le ratio moyen entre le nombre d'opérations et le nombre d'hectares constaté sur la période 2009-2011.
- ✓ La traduction en jours/homme (J/H) pour les diagnostics s'effectue en suivant plusieurs étapes :
  - calcul du ratio moyen entre nombre d'hectares et J/H sur 2009-2011 pour les opérations courantes et les opérations liées aux grands travaux ;
  - pondération nouvelle des opérations courantes et des grands travaux sur la période 2014-2018 en fonction des évolutions connues en matière de grands travaux (gel TGV, autoroutes et ...) qui retient une hypothèse réduite de 600 ha/an pour les grands travaux à comparer avec 1900 ha/an sur la période 2009-2012 ;
  - Projection des ratios jours/hommes moyen par hectare sur la période 2014-2018 en distinguant les grands et travaux et les opérations courantes.

- ✓ La traduction jours/homme (J/H) pour les fouilles est calculée en projetant sur 2014-2018, le ratio moyen entre le nombre de J/H et le nombre d'opérations de fouilles INRAP constaté sur la période 2008-2012 .
- ✓ Le rendement de la RAP, conformément aux prévisions, atteint 115 M€ en 2014 et 122 M€ en 2015. Les valeurs renseignées dans le tableau sont déduites de 30 % pour le FNAP, de la part qui revient aux collectivités territoriales ainsi que des 3 % de frais perçus par la DGFIP au titre du recouvrement.
- ✓ Les recettes de fouilles préventives correspondent au nombre de jours/homme (J/H) mis en œuvre, multiplié par le coût de facturation unitaire d'1 j/h qui s'élève à 540 € dans le budget initial 2014. Cette valeur unitaire progresse par la suite de 1,5 % par an.
- ✓ Au titre des recettes, est prise en compte une ressource forfaitaire d'un peu plus de 2,5 M€ (moyenne constatée sur 2008-2012) pour les recettes d'expertises et de recherche et valorisation.
- ✓ Le calcul de l'évolution des dépenses globales de l'INRAP est explicité ci-après :

**Explicitation du mode de calcul des projections des dépenses globales de fonctionnement de l'INRAP**

4 catégories de dépenses sont distinguées :

- \* dépenses opérationnelles – personnel
- \* dépenses opérationnelles – hors personnel
- \* dépenses de structure – personnel
- \* dépenses de structure – hors personnel

**La répartition au budget initial 2014 de l'INRAP est la suivante :**

* dépenses opérationnelles – personnel	43 %
* dépenses opérationnelles – hors personnel	29,4 %
* dépenses de structure – personnel	14 %
* dépenses de structure – hors personnel	13,6 %

**Application des taux de répartition 2014 à l'année 2012**

* dépenses opérationnelles – personnel	72 121 754
* dépenses opérationnelles – hors personnel	49 311 153
* dépenses de structure – personnel	23 481 501
* dépenses de structure – hors personnel	22 810 601
Total	167 725 010

**= total 2012 des dépenses globales de fonctionnement**

**Les différentes catégories de dépenses évoluent de la manière suivante :**

	Nbre de j/h total de l'année considérée < nbre de j/h total de l'année 2012	Nbre de j/h total de l'année considérée > nbre de j/h total de l'année 2012	Observations
* dépenses opérationnelles – personnel	+ 1,5%	+ 1,5% auquel s'ajoute la variation du nbre total de j/h par rapport à l'année 2012	3 remarques : + 1,5% = GVT annuel + 1% = inflation annuelle Il a enfin été considéré que la variation d'activité en j/h n'a de conséquences que sur les seules dépenses opérationnelles, et seulement dans le cas où le nbre de j/h est supérieur à celui constaté en 2012
* dépenses opérationnelles – hors personnel	+ 1%	+ 1% auquel s'ajoute la variation du nbre total de j/h par rapport à l'année 2012	
* dépenses de structure – personnel	+ 1,5%	+ 1,5%	
* dépenses de structure – hors personnel	+ 1%	+ 1%	

**Exemples chiffrés**

**Scénario 1 – Calcul de l'année 2014**

**Remarque : le nbre total de j/h est inférieur à celui constaté en 2012**

$$(72\,121\,754 \times 1,5\% \times 1,5\%) + (49\,311\,153 \times 1\% \times 1\%) + (23\,481\,501 \times 1,5\% \times 1,5\%) + (22\,810\,601 \times 1\% \times 1\%) = 172\,035\,542$$

Avec les % puissance 2 car en 2014 nous nous situons deux années après l'année de référence (2012)

**Scénario 1 – Calcul de l'année 2015**

**Remarque : le nbre total de j/h est supérieur à celui constaté en 2012. Cette progression de l'activité doit donc être prise en compte sur les dépenses opérationnelles**

$$(((72\,121\,754 \times 1,5\% \times 1,5\% \times 1,5\%) + (49\,311\,153 \times 1\% \times 1\% \times 1\%)) \times 271\,536 / 267\,731) + (23\,481\,501 \times 1,5\% \times 1,5\% \times 1,5\%) + (22\,810\,601 \times 1\% \times 1\% \times 1\%) = 176\,080\,500$$

Avec les % puissance 3 car en 2015 nous nous situons trois années après l'année de référence (2012)

Avec 267 731 = nbre total de j/h 2012

Avec 271 536 = nbre total de j/h 2015

## **2 - Elements spécifiques à chaque scénario**

### **2.1 - Scénario tendanciel (scénario 1)**

- ✓ Pour ce qui concerne les fouilles préventives, la part de marché de l'INRAP, fixée à 55 % en termes d'autorisations de fouilles délivrées sur la période de projection (2014 – 2018), correspond à la moyenne 2009-2011
- ✓ Un test de sensibilité est présenté dans lequel la part de marché de l'INRAP diminue sur la période (ramenée à 50 %).

### **2.2 - Scénario de monopole public (INRAP et Collectivités territoriales) (scénario 2)**

- ✓ Les parts de marché constatées les années précédentes pour les opérateurs privés concernant les opérations de fouilles préventives sont réparties de la manière suivante à compter de l'année 2014 :
  - 65 % pour l'INRAP ;
  - 35 % pour les services agréés des collectivités territoriales.
- ✓ Le passage à 73,5 % de part de marché de l'INRAP dans ce scénario est calculé de la manière suivante : 65 % du nombre d'opération moyen sur la période 2009-2013 des opérateurs privés est ajouté au nombre moyen des opérations INRAP sur la période 2009-2013, puis rapporté à la moyenne du total des opérations sur la période 2009-2013 afin d'obtenir un nouveau pourcentage de part de marché INRAP.
- ✓ La reprise par l'INRAP de cette part du marché des fouilles préventives détenue jusqu'alors par les opérateurs privés se traduit par une augmentation à due concurrence des J/H INRAP selon le mode de calcul exposé en introduction.
- ✓ L'indemnisation des opérateurs privés est basée sur une hypothèse conventionnelle d'un an de chiffre d'affaires estimé à partir de moyenne 2008-2011 du chiffre d'affaires des opérateurs privés (28 M€). il s'agit d'une hypothèse d'indemnisation a minima.

### **2.3 - Scénario de régulation renforcée (scénario 3)**

- ✓ L'hypothèse retenue en termes de gain de part de marché pour l'INRAP de la mise en œuvre de diverses dispositions de meilleure régulation du secteur correspond à 10 points à compter de 2014.
- ✓ Concomitamment, la part de marché des opérateurs privés baisse de 10 points.
- ✓ La reprise par l'INRAP d'une part du marché des fouilles préventives détenue jusqu'alors par les opérateurs privés se traduit par une augmentation à due concurrence des J/H INRAP.
- ✓ Une subvention de 6 M€/an pour charges de service public est mise en place au profit de l'INRAP.